

COMPTE RENDU SÉANCE DU 5 MAI 2011

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers de votants : 16

Date de la convocation : 28 avril 2011
Date d'affichage de la convocation : 28 avril 2011

L'an deux mil onze, le cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur BLANCHARD André, Maire.

Étaient présents : MM. DESHAYES Jean-Yves, RÉGEARD Loïc, BESSIN Pascal, BARBY Éric, RUELLAN Jean-Claude, MASSON Jean-Paul, LEFEUVRE André, BEDEL Didier, CROQUISON Sébastien ; Mmes ROZE Marie-Paule, HOUIT Yolande, GRIMBELLE Hélène et NIVOL Nadine.

Absents excusés : M. GLORY Georges, SAUVEUR Patrice, GASCOIN Laurence (a donné procuration à M. DESHAYES Jean-Yves), de LORGERIL Olivier et MONTIGNE Claude (a donné procuration à M. BLANCHARD André).

Un scrutin a eu lieu ; Mme NIVOL Nadine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2011
 - Élection du secrétaire de séance
- 1- Programme de plantation de haies bocagères 2011
 - 2- Admission en non valeur
 - 3- Etude des devis – mur du presbytère
 - 4- Rapport d'activités SADIV – exercice 2010 : lotissement de la Champagne du Moulin à Vent
 - 5- Cabinet médical : travaux supplémentaires
 - 6- Rapports d'activités 2009 et 2010 – Communauté de Communes de la Bretagne Romantique
 - 7- Bilan de fonctionnement de la nouvelle bibliothèque
 - 8- Informations diverses
 - 9- Questions diverses

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2011

M. André BLANCHARD soumet au Conseil municipal le compte-rendu de la séance du 30 mars 2011. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

I- PROGRAMME DES PLANTATIONS BOCAGÈRES – CAMPAGNE 2011 (N°33-2011)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations de plantations bocagères pourront être engagées par la Communauté de Communes pour la campagne 2011.

L'inscription de la commune au programme bocager nécessite l'atteinte des seuils minimaux suivants :

- 200 mètres minimum d'un seul tenant par dossier pour les plantations relevant de nouvelles haies et 50 ares maximum pour les bosquets,
- Il est possible de restaurer ou prolonger une haie existante. Dans ce cas, la totalité du linéaire de la haie restaurée ou prolongée doit au moins faire 200 mètres d'un seul tenant.
- La plantation doit avoir un rôle de brise vent, d'anti-érosion des sols ou d'amélioration de la qualité du paysage bocager ; les essences de feuillus locales sont les seules à être distribuées. Elles doivent atteindre une hauteur à terme supérieure à 2 mètres (essences ornementales non fournies).
- Les particuliers bénéficiaires des plants réalisent les travaux de préparation du sol, de plantation et d'entretien. Le paillage utilisé par les planteurs doit être, de préférence, biodégradable.

- **Considérant ces conditions,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** l'inscription de la Commune de Pleugueneuc (Ille-et-Vilaine) au programme de plantation de haies bocagères et de bosquets pour l'hiver 2011,
CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire pose la question de l'arasement des talus boisés sur la commune et rappelle quelques règles :

- Les **travaux de drainage** font l'objet d'une demande spécifique et doivent être soumis à l'avis de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques).
- **Certains espaces boisés et talus sont répertoriés au Plan Local d'Urbanisme (PLU)** et ne peuvent en aucun cas être abattus, sous peine de fortes sanctions pécuniaires. Toute personne intéressée peut consulter le PLU aux heures d'ouverture de la mairie. Les contrôles sont effectués par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- Le **désherbage** est strictement contrôlé. Afin de préserver la qualité des eaux, il est interdit d'utiliser tous pesticides (dés herbants, insecticides...) à **moins de 5 mètres minimum des cours d'eau** et des plans d'eau et à **moins de 1 mètre de la berge des fossés** (même à sec) ; une bande enherbée d'un mètre doit être laissée à partir du sommet.

Quant aux locataires des landes communales,

L'abattage des arbres et les travaux d'arasement sont soumis à l'accord de la mairie qui selon la procédure prévue à l'article L 411-28 du code rural et de la pêche maritime, dispose d'un délai de 2 mois pour accepter ou refuser la demande.

II- ADMISSION EN NON VALEUR (N°34-2011)

Monsieur le Maire informe qu'un titre émis à l'encontre d'un redevable n'a pu être recouvré et doit être admis en non valeur.

- Titre n°900071000318 – exercice 1999 : 53.36 € (ordures ménagères)

Considérant qu'il est désormais certain que cette créance ne peut plus faire l'objet d'un recouvrement,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise en non valeur de la somme ci-dessus mentionnée,
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette admission en non valeur seront imputés à l'article 654 de l'exercice en cours,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

III- RÉFECTION DU MUR DU PRESBYTÈRE (N°35-2011)

Les travaux de voirie et réseaux divers concernant l'opération du presbytère viennent d'être lancés.

M. le Maire fait part à l'Assemblée de l'urgence pour engager les travaux de réfection du mur d'enceinte du presbytère.

Une consultation a été lancée. Trois propositions émanant des artisans locaux nous ont été adressées.

- Entreprise Beaujour Frères : 24 777.00 € HT
- Entreprise Gillet Christian : 10 277.56 € HT
- Entreprise Pinault Pierre : 27 700.00 € HT

La commission « bâtiments communaux » s'est réunie le vendredi 29 avril 2011 et a étudié ces devis.

Considérant tous les éléments présentés (travaux envisagés et coût de ces derniers),

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise Gillet Christian pour un montant de 10 277.56 € HT,
- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense en section d'investissement au programme « **096 – opération d'aménagement autour du presbytère** »,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

IV- RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SADIV – EXERCICE 2010 OPÉRATION DU LOTISSEMENT DE LA CHAMPAGNE DU MOULIN A VENT (N°36-2011)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu d'activité au 31 décembre 2010 du lotissement « la Champagne du Moulin à Vent » (disposition prévue à l'article 18 de la convention publique d'aménagement signée le 25 avril 2003 avec la SADIV).

Celui-ci comporte plusieurs chapitres :

1ère partie :

- Informations descriptives et administratives de l'opération (objet, date d'effet et durée de la convention publique d'aménagement, rémunération de la société, garantie des emprunts, état des procédures et rappel historique de l'opération)
- Plan de composition de l'opération du lotissement 1^{ère} tranche & 2^{ème} tranche
- Photographies chantier de viabilisation

2ème partie : Réalisations de l'exercice 2010 et prévisions

- État des dépenses et recettes au 31 décembre 2010
- Prévisions des dépenses et recettes en 2011
- Analyse de l'évolution conjoncturelle du bilan

3ème partie : Annexes

- Acquisitions au 31.12.2010
- Bilan et plan de trésorerie 2010
- Commercialisation : état des ventes au 31.12.2010 – lotissement Champagne du Moulin à Vent 1^{ère} tranche
- Commercialisation : état des ventes au 31.12.2010 – lotissement Champagne du Moulin à Vent 2^{ème} tranche

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- **PREND ACTE** du bilan d'activité au 31 décembre 2010 du lotissement « la Champagne du Moulin à Vent - 1^{ère} et 2^{ème} tranches », présenté par la SADIV,
- **APPROUVE** le plan de trésorerie actualisé au 31 décembre 2010,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

V- CABINET MÉDICAL – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (N°37-2011)

Monsieur le Maire présente les travaux supplémentaires concernant le futur cabinet médical :

- a- **Lot n°6 – cloisons – doublages - isolation** : - 236.25 € HT (ets Piron)
- Remplacement des cloisons de 100 par des cloisons de 72 à l'étage

- b- Lot n°3 – couverture ardoises : + 89.50 € HT (ets Choux)**
- Mise en place d'un store d'occultation pour la chambre du logement à l'étage
- c- Lot n°1 – gros-œuvre : + 889.20 € HT (ets DMG)**
- Mise en place d'un système pour éviter que le mur ne se fissure
- d- Lot n°11 – électricité et courants faibles : + 860.08 € HT (ets REI)**
- Alimentation de la hotte de la cuisine du logement situé à l'étage (oubli dans le cahier des charges) : + 67.40 € HT
- Ajout d'un bureau dans le logement situé à l'étage (diminution de la surface réservée aux archives) : ajout chauffage, prises et points lumineux : + 792.68 € HT
- e- Lot n°5 – menuiseries intérieures : + 448.81 € HT (ets Martin)**
- Travaux modificatifs suite à l'aménagement supplémentaire (bloc-porte et placards dans le bureau et dégagement)

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les avenants présentés ci-dessus,
- **DEMANDE** l'inscription de ces dépenses au Budget 2011,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ceux-ci.

VI- ESTIMATION PROGRAMME DE VOIRIE 2011 – PROCÉDURE ADAPTÉE (N°38-2011)

La Commission Voirie, en liaison avec les services de la DDTM, a procédé à l'inspection du réseau routier communal et propose de retenir quatre sites pour les travaux d'entretien et de réparation de voirie 2011.

Les services de la DDTM ont réalisé le prévisionnel de l'opération. Ils proposent de réaliser la consultation en procédure adaptée courant mai pour une réalisation des travaux en juin.

L'estimatif de l'opération est de 66 059.86 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **ADOPTE** l'opération telle que présentée ci-dessus pour une estimation de 66 059.86 € HT,
- **DÉCIDE** de lancer la consultation en procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics), pour les travaux d'entretien et de réparation de voirie 2011,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier,
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes d'engagement et tout autre document à venir se rapportant à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1- Rapports d'activités 2009 et 2010 et des comptes administratifs correspondants de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique. Présentation par les délégués communautaires.

2- Projet CLSH

Visite du pôle scolaire en présence de Mme Besnard de la Caisse d'Allocations Familiales 35. Une étude de faisabilité a été demandée à l'Atelier du Canal.

3- Dates à retenir

- Classes 1 : réunion de préparation le vendredi 13 mai 2011 à 18h30
- Fête de la Pentecôte : réunion de préparation le vendredi 13 mai 2011 à 20h00
- Kermesse paroissiale : dimanche 15 mai 2011
- Commission information : mercredi 18 mai 2011 à 19h00
- Fête de la Pentecôte et vide-greniers : dimanche 12 juin 2011
- Fête de l'école : samedi 18 juin 2011
- Prochaines réunions du Conseil Municipal : jeudi 9 juin, lundi 11 juillet et jeudi 8 septembre

Affichage du compte-rendu le 15 mai 2011

Vu, le Maire

M. André BLANCHARD